



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2023003

Domaine : 7.1

Date de convocation : 30 juin 2023

Date de l'affichage : 30 juin 2023

Date d'affichage de la délibération : 07 juillet 2023

Objet : 03 – Admission en non-valeur de créances éteintes

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet à vingt heures,  
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle plurifonctionnelle de la Cavée, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV (à partir de 20h15), Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL, Agnès LUXIN, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Madeleine COLLOT, Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Evelyne DEL PRETE, Frédérick TOURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Frédérick DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Alexandre KARADJINOV a donné pouvoir à Madame Jennifer THEUREAUX (jusqu'à 20h15)
- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Madame Jocelyne LIMOZIN a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Nicole THENIN a donné pouvoir à Madame Joelle MARTINEZ
- Monsieur Jean-Luc ROUSSELLE a donné pouvoir à Madame Edwina ETORE
- Monsieur Alain GAUDISSIABOIS a donné pouvoir à Monsieur Olivier FOURCHES

Absent : Mesdames Yannick MAURICE, Sylvie MORELLE, Monsieur Pierre MATHEVET

Madame Agnès LUXIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 23 (jusqu'à 20h15), 24 (à partir de 20h15)
- Votants : 30

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Audrey JESPAS, adjointe au Maire chargée des Finances et de la Tarification,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction codificatrice n° 11-022-Mo du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics

Accusé de réception en préfecture  
035249502184-20230706-2023003-DE  
Date de télétransmission : 19/07/2023  
Date de réception préfecture : 19/07/2023

VU l'article L1617-5 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal du 6 avril 2023 relative au vote du budget primitif 2023,

CONSIDERANT que le comptable public a transmis à la collectivité une demande d'admission en non-valeur des créances éteintes des listes n° 3936870212 et n°3217100812 afférents aux exercices 2011 à 2020 pour un montant global de 31 398.90euros à la suite de décisions de justice liées à des situations de surendettement avec effacement de dettes ainsi que des décisions de justice liées à des clôtures de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de répondre favorablement à la demande du Comptable public,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Finances et tarification,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'admission en non-valeur des créances éteintes des listes n° 3936870212 et n°3217100812, annexées à la présente délibération, d'un montant global de 31 398,90 euros, afférents aux exercices 2011 à 2020. La dépense sera imputée sur le budget primitif 2023 de la commune, au chapitre 65, nature 6542.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
Conseiller régional d'Ile-de-France